

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION DU 22 NOVEMBRE 2019**

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 22 novembre 2019
www.eau-artsois-picardie.fr

Ordre du Jour

Points décisionnels :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 7 juin 2019
- 2 - Tableau de bord du SDAGE
- 3 - Etat des lieux
- 4 - Avis sur le SAGE Escaut
- 5 - Priorisation des actions de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 du bassin Artois-Picardie

Point d'information :

- 6 - Etude "Analyse de la vulnérabilité et gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin Artois-Picardie"

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Régions / Nord Pas-de-Calais	DUJARDIN Jean Marc	Présent	
Départements / Nord	VALOIS Patrick	Excusé	
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	
Agglomérations > 100 000 ou EP Clayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	DETOURNAY Alain	Présent	
Président d'une Commission Locale de l'Eau	FLAMENGT Georges	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	FLAJOLET André	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	LENGLET Bernard - Président	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	MATHON Gilbert	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	OGIEZ Gérard	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	BRAYER Charlotte	Excusée	
Agriculture	HANNEBIQUE Pierre	Présent	
Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Industrie	LAGASSE Vincent	Excusé	
Industrie	POULAIN Olivier	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	SKIERSKI Daniel	Excusé	Mandat à M.BARBIER
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Excusée	
Associations agréées de Protection de la Nature	BARBIER Luc - Vice-Président	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature (littoral)	BAZIN Danièle	Excusée	
Associations agréées de Protection de la Nature	TREDEZ Alain	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE GINETTE	Présente	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région Picardie ou son représentant	LALANDE Michel	Excusé	
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	
Directeur Général de l'AFB ou son représentant	FAURIEL Oliver (M.AUBEL)	Excusé	
Directrice de l'ARS de NPDCP ou son représentant	CHAMPION Etienne	Excusé	
DRAAF NPDC par intérim ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	
DREAL NPDC, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Excusé	Représenté par M.PREVOST

A

REPRESENTANTS HORS COMITE DE BASSIN			
Associations agréées de pêche et de pisciculture	DUBRULLE Jean-Paul	Présent	
Associations agréées de pêche et de pisciculture	BLANCHARD Michel	Excusé	
Associations agréées de pêche et de pisciculture	LARIVIERE Patrick	Présent	
Pêche maritime	DACHICOURT Bruno	Présent	
Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture	DAUBERLCOUR Alain <i>(en cours de remplacement)</i>		
Associations agréées de protection de la nature	COUTEAUX Clémentine	Excusée	
Associations agréées de protection de la nature	LEPAN Réne <i>(en cours de remplacement)</i>		
Associations agréées de protection de la nature	MARIETTE Michel	Excusé	
Associations agréées de protection de la nature	WATTEZ Céline	Excusée	
Membres Consultatifs			
		Présents	
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusée	
RAYMOND François Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie			
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : Mme MARTIN, M. DOLLET, M. COURTECUISSÉ, M. EUVERTE, M. LABRUNE, M. VALIN, Mme VALLEE, M. JOURDAN, Mme KUREK, M. BUIRE, M. KARPINSKI, M. LESNIAK, M. HOTTIN, M. PENISSON		Présent	
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie			
BEAUCHAMP Charles SAGE Sensée		Représenté par Mme BLIN et M.LESAVOUROUX	
BOCQUET Alain SAGE Scarpe Aval		Représenté par Mme DI NELLA Julie	
DENIS Christian (En cours de remplacement) SAGE de l'Audomarois		Représenté par Mme CLAVÉ Laura	
DETOURNAY Alain SAGE de Marque Deule		Présent	
DISSAUX Jean-claude SAGE de la Lys		Représenté par Mme REGNIEZ Lucile	
FLAMENGT Georges SAGE Escaut		Présent et accompagné de Mme LIEVAL Audrey	
LENGLET Bernard SAGE de Haute Somme – Somme Aval		Présent	
PARENTY Daniel SAGE du Boulonnais		Présent	
TETARD Ghislain SAGE Canche		Représenté par Mme CHERIGIE Valérie	
RAOULT Paul SAGE de la Sambre		Présent et accompagné de Mme VANDEVYVERE Camille	
SPAS Thierry SAGE Scarpe amont		Présent	
RINGOT Bertrand SAGE du Delta de l'AA		Représenté par M.MERCIER Florent	
CHRISTOPHE Paul SAGE de l'YSER		Représenté par Mme LELIEVRE Léa	
DELVINCOURT Jean-Luc SAGE Authie		Présent	
REPRESENTANTS DU PERSONNEL			
		Présents	
		Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
KARPINSKI Jean-Philippe (VACANT)			
		Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
LEFEBVRE Jean-Pierre		Excusé	
Autres Divers			
HIEN Jean-Pierre (représentant des usagers, associations agréées de défense du consommateur, membre CB)		Présent	
PATRIS Jacques (représentant des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau)		Présent	
FACT Olivier (représentant autres usagers/professions agricoles)		Présent	

**RELEVÉ DE DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA
PLANIFICATION DU 22 NOVEMBRE 2019**

N° DU POINT DE L'ODJ	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AF	REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des milieux naturels et de la planification du 7 juin 2019	X			Adopté à l'unanimité.
2	19-B-...	TABLEAU DE BORD DU SDAGE	AF			Avis favorable à l'unanimité pour présentation au Comité de Bassin du 6 décembre.
3	19-B-...	ETAT DES LIEUX DES DISTRICTS HYDROGRAPHIQUES ESCAUT, SOMME ET COTIERS MANCHE MER DU NORD, MEUSE (PARTIE SAMBRE) SDAGE 2022-2027	AF			Avis favorable à l'unanimité. Des éléments de langage sont souhaités en vue de la présentation en Comité de Bassin du 6 décembre.
4	19-B-...	AVIS SUR LE PROJET DE SAGE ESCAUT	AF			Ne participent pas au vote et au débat : : FLAMENGT Georges (membre CB + CPMNP), c.f. Président de la CLE du SAGE Escaut PATRIS Jacques, (membre CB), c.f. Administrateur Syndicat SYMEA
5		Priorisation des actions de restaurations de la continuité écologique sur les cours d'eau classés liste 2 du bassin Artois-Picardie	AF			Avis favorable avec 1 abstention de Monsieur TREDEZ pour présentation au Comité de Bassin du 6 décembre. Unanimité sur les éléments présentés.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président LENGLET ouvre la séance à 09h34.

Monsieur VATIN nouveau **Directeur Général de l'Agence** se présente à la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la planification.

Points décisionnels

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 07 juin 2019

M. LENGLET demande si des remarques sont à formuler quant à la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 07 juin 2019.

Pas de remarque

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 07 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

2 – TABLEAU DE BORD DU SDAGE

Mme. AUBERT en référence au point n°2 du dossier de séance, fait la présentation du tableau de bord du SDAGE.

Remarques et débats :

M. LENGLET présente la contribution de Monsieur MARIETTE excusé mais ayant transmis ses remarques concernant les points à l'ordre du jour (annexe au Procès-verbal).

M. HANNEBIQUE indique que l'évolution est dans le bon sens. Il mentionne que globalement l'ensemble de la profession agricole essaie également d'aller dans le bon sens par rapport à la question de la qualité de l'eau.

M. PATRIS rappelle qu'il ne faut pas modifier le thermomètre trop souvent et qu'il faut éviter de changer de règles et de référentiels.

M. LENGLET indique que le changement de thermomètre est décourageant pour les acteurs du territoire. Il souligne que l'idée est de garder la référence afin d'avoir une évolution dans le temps.

M. TREDEZ souligne que les $\frac{3}{4}$ des eaux souterraines du bassin sont classées en état médiocre. Il s'interroge quant à la suppression de certains indicateurs. Il trouve ennuyeux de supprimer le pourcentage des sols nus en période de risque, il indique que cet indicateur a une grande importance sur les pratiques agricoles et la qualité des cours d'eau, en particulier l'eau de surface.

Mme AUBERT précise que pour la balance globale azotée et le pourcentage des sols nus en période de risque par année, les deux indicateurs ne sont plus renseignés du fait la suppression de l'observatoire des pratiques agricoles.

M. TREDEZ mentionne qu'avec les moyens d'interprétation des photos aériennes, il est possible d'avoir accès aux informations sans passer par un observatoire.

M. BARBIER souligne l'importance de sélectionner des indicateurs et de les suivre dans la durée. Il indique que l'on est parfois en incapacité de donner la valeur finale que les indicateurs sont susceptibles de produire. Il indique que sur la partie écologique, le changement du climat, les rapports de l'IPBES démontrent des choses négatives à une échelle globale, mondiale. Il indique vouloir faire évoluer les grilles d'analyse au regard d'un climat qui est en train de changer en continu et d'un effondrement de la biodiversité qui a des causes multiples. Il précise qu'il va falloir adapter le thermomètre au regard d'une évolution globale qui dépasse tout le monde et qui pourrait arriver à fournir des résultats négatifs alors que le travail pourrait être bien fait par l'ensemble des acteurs sur le territoire du SDAGE.

M. MATHON indique que l'agriculture utilise au quotidien les données satellitaires, la technologie permet d'avoir des données exploitables facilement.

M. HANNEBIQUE indique qu'il y a une progression en terme de couverture.

M. PARENTY indique que les indicateurs doivent être cohérents au regard des obligations règlementaires. Il indique qu'avec la GEMAPI, des collectivités peuvent prendre en charge les actions en faveur de la restauration et l'entretien des cours d'eau. Il attire l'attention sur le financement de l'agence si les EPCI se positionnent. Il souhaite être au courant de la raison des déclassements dans les SAGE.

M. MONTASSINE apprécie les remarques de Monsieur MARIETTE. Il rappelle que la masse d'eau baie de Somme est particulière. Il fait remarquer que l'exploitation des coques a connu une très bonne année mais la vente en direct est handicapée du fait du déclassement sanitaire pour les coquillages. Il indique que la région a reçu un accord pour faire une évaluation des espèces présentes dans la baie de Somme. Cette évaluation permettrait de voir l'affaissement des productions naturelles de cet espace estuarien.

M. LENGLET indique que l'idée est de mettre les données en perspective avec toutes les ressources disponibles sur le territoire afin de donner les moyens aux acteurs du territoire pour travailler à la politique de l'eau.

Le tableau de bord du SDAGE

reçoit un avis favorable à l'unanimité

de la Commission Permanente des milieux naturels et de la Planification pour présentation au Comité de Bassin du 06 décembre 2019

3 – AVANCEMENT DE L'ETAT DES LIEUX 2019 DU SDAGE (2022-2027)

M. EUVERTE en référence au point n°3 du dossier de séance, fait la présentation de l'état des lieux 2019 du SDAGE.

Remarques et débats :



M. RAOULT demande une explication concernant la détérioration d'une masse d'eau.

M. EUVERTE précise que si la masse d'eau est classée en fortement modifiée, alors elle sera en potentiel moyen, si demain elle est classée en masse d'eau naturelle, elle sera classée médiocre.

M. RAOULT demande pourquoi après des travaux cette masse d'eau serait classée en médiocre.

M. EUVERTE précise que pour le critère « fortement modifiée », un seul des critères est évalué pour l'état biologique alors que pour le critère « masse d'eau naturelle » sont évalués 4 volets de l'état biologique.

M. VATIN souhaite connaître les quatre volets.

M. EUVERTE indique qu'il s'agit d'une

évaluation sur les diatomés, les invertébrés, les macrophytes et les poissons.

M. LARIVIERE est étonné des résultats, il indique qu'au niveau des poissons, il y a une reproduction naturelle exceptionnelle.

M. PREVOST précise que la catégorie « fortement modifiée » est justifiée par une étude. Il indique que le prochain SDAGE sera le dernier dans lequel il pourra y avoir des reports de délais. Il indique que la Direction de l'Eau et de la Biodiversité demande d'être bien robuste juridiquement. Il mentionne que si l'évolution se confirme, cela sera affiché dans le prochain SDAGE.

M. DOLLET précise que l'état, tel qui est proposé, est une moyenne sur 2015-2016-2017. Il indique que les travaux effectués vont permettre l'amélioration de l'état.

M. LENGLET en référence à la carte page 15, indique que cette carte d'état quantitatif montre qu'il y a de l'eau sur tout le territoire, or on connaît des épisodes de sécheresse.

M. PREVOST précise que cette carte correspond à la réponse de la Directive Cadre sur l'Eau. Cette carte est à l'échelle des masses d'eau. Il indique que le raisonnement de l'Agence se fait sur l'eau potable et la ressource, que la DCE demande des chroniques longues et que les statistiques montrent des masses d'eau en bon état. Il souligne que le Comité de Bassin a défini des grandes masses d'eau et que cela n'indique pas qu'il peut y avoir des problèmes par endroit.

M. RAOULT demande qu'elle est l'intérêt de ces études.

M. PREVOST indique que dans le SDAGE actuel la situation est déjà traitée, il est indiqué que globalement il y a de l'eau avec ponctuellement des déficits.

M. SPAS craint que cette publication fasse perdre aux élus de terrain de la crédibilité quant aux prospectives et prescriptions sur des documents comme les schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Il mentionne qu'il y a une notion de danger à répondre à l'exigence de la DCE et ensuite rendre un tel document public.

M. BARBIER remarque qu'il est important de se projeter dans le SDAGE même si statistiquement les 3 dernières années ne se sont pas révélatrices. Il mentionne qu'il faut mettre en miroir cette carte avec ce qui est annoncé pour demain. Il indique qu'il faudrait avoir dans le SDAGE la carte d'occupation des sols et la carte des populations. En ce qui concerne les masses d'eau, passer de très mauvais à moyen fonctionne alors que passer de moyen à très bon est plus compliqué. Il indique qu'il faut prendre en compte tous les espaces, populations et occupation des sols pour avoir une compréhension globalisée du SDAGE.

M. VATIN souligne qu'avant l'état des lieux 2020, il y a un projet de SDAGE à valider 2022-2027. Il indique que ce cycle est la dernière période du cycle européen qui doit aboutir à un état parfait avec 100 % de bon état des masses d'eau. Il indique que politiquement ce qui est le plus compliqué est l'étape suivante : le bassin est passé en 6 ans, de 19 % à 25 % des masses d'eau. Il mentionne qu'il reste donc 6 ans de 2022 à 2027 pour mettre en bon état 75 % des masses d'eau restantes. Il indique qu'au titre de la DCE, il n'est plus possible d'utiliser les reports de délais, ce qui est contraire au droit européen et rend nul le SDAGE. Il souligne que pour faire le prochain SDAGE il va falloir fixer des objectifs moins stricts. Il indique que la problématique est de savoir comment classer les 75 % des masses d'eau qui ne sont pas en bon état, et comment justifier les déclassements. Il indique être favorable à une réflexion en groupe de travail avec le Comité de Bassin en début d'année.

M. TREDEZ rappelle l'impératif d'intégrer la prise en compte du dérèglement climatique et de l'adaptation à ce dérèglement. Il s'interroge quant à l'animation du débat public et comment rendre accessible à tous cette documentation. Il s'interroge pour voter négativement sur l'avis qui est présenté.

M. LENGLET rappelle que le travail présenté est important et correspond à une commande qui est celle de la normalisation à l'échelle de l'Europe.

M. VATIN souligne qu'il faut identifier la carte par un commentaire.

M. PREVOST rappelle que les objectifs identifiant un risque de non atteinte du bon état est de 76 %.

M. PARENTY s'inquiète quant à l'atteinte des 76 % du bon état des masses d'eau restantes.

M. LENGLET fait remarquer l'importance du travail qui a été réalisé, il souligne que cela correspond à une commande à l'échelle de l'Europe à laquelle il faut répondre. Il souligne que les données doivent être utilisées sur les territoires pour être traduites à l'échelle des SAGE d'où l'importance d'être accessibles.

M. VATIN indique qu'il faut être capable d'expliquer sur le terrain cet état des lieux. Il souligne qu'il s'agit d'un rapportage sur le bassin et non à l'échelle des SAGE, qu'il n'est pas toujours possible de traduire ces résultats d'état des lieux par micro-territoires. Il ajoute que le fait d'avoir des éléments de langage audibles et compréhensibles peut être un complément au travail très technique.

M. HIEN indique l'utilité d'un groupe de travail afin de faire un témoignage et un résumé des débats proposés au Comité de Bassin.

M. LENGLET rappelle que les débats de la commission sont soumis au Comité de Bassin. Il rappelle que la séance doit donner un avis pour présentation au Comité de Bassin.

M. VATIN indique qu'il reste 6 mois pour proposer le prochain SDAGE.

M. DOLLET indique qu'il est prévu en janvier deux jours pour discuter des sujets « irritants », érosion et GEMAPI et climat et gestion quantitative avec l'ensemble des administrateurs. Il rappelle que l'objectif est de faire des propositions pour les dispositions du futur SDAGE mais également d'échanger sur le programme de mesures.

M. VATIN mentionne qu'il faudrait également une réflexion spécifique sur la façon de procéder, sur les propositions à faire pour les ¾ des masses d'eau qui ne sont pas en bon état aujourd'hui courant janvier 2020.

Mme MARTIN complète en indiquant que le groupe de travail est prévu le **16 janvier 2020 à 14h pour la gestion quantitative et changement climatique** et **23 janvier 2020 à 14h pour l'érosion et la GEMAPI**. Elle rappelle également que la Commission Permanente Milieux Naturels et Planification est prévue le 07 février 2020 pour l'avancement du SDAGE au cours de laquelle seront présentées les conclusions des groupes de travail de janvier.

M. VATIN souhaite que les sujets soient étudiés dès le mois de janvier et s'interroge sur l'utilisation des objectifs moins stricts afin d'éviter que cela arrive au débat en juin.

L'ETAT DES LIEUX DES DISTRICTS HYDROGRAPHIQUES ESCAUT SOMME COTIERS, MANCHE MER DU NORD, MEUSE (PARTIE SAMBRE)

RECOIT L'AVIS FAVORABLE

POUR PRESENTATION AU COMITE DE BASSIN DU 06 DECEMBRE 2019

Avis favorable à l'unanimité.

Des éléments de langage sont souhaités en vue de la présentation en Comité de Bassin du 6 décembre.

4 – AVIS SUR LE SAGE ESCAUT

Mme LIEVAL en référence au point n°4 du dossier de séance, fait la présentation du SAGE Escaut

M. FLAMENGT avec l'accord du Président intervient pour préciser que le document du SAGE Escaut est un document très attendu. Il rappelle les difficultés rencontrées pour l'élaboration de ce SAGE et remercie l'ensemble des participants qui ont contribué à l'élaboration de ce document. Il indique que la chambre d'agriculture a émis quelques remarques sur le document.

Remarques et débats :

M. PREVOST présente une proposition d'avis, il rappelle que l'avis qui sera proposé au Comité de Bassin porte sur la compatibilité du projet de SAGE par rapport au SDAGE. Il rappelle l'importance de la compatibilité avec les SAGE limitrophes. Il indique que la DREAL propose un avis favorable assorti de deux recommandations :

- Le SDAGE recommande au SAGE de définir des zones à enjeux environnementales,
- la relation avec les autres SAGE et l'international.

M. TREDEZ s'inquiète de ne pas voir de volet consacré à l'éducation.

Mme LIEVAL indique que le volet à l'éducation est inclus dans la partie communication et sensibilisation du grand public, qu'il n'y a pas de volet consacré uniquement à l'éducation.

M. FLAMENGT avec l'accord du Président précise que cependant sur le territoire, une des missions du maître d'ouvrage est d'avoir une communication et une cohérence d'intervention sur le territoire. Il indique que les maîtres d'ouvrage suivent cette démarche de communication et d'éducation. Il souligne qu'ils interviennent dans les écoles.

Mme LIEVAL ajoute que depuis cette année, elle a été sollicitée pour intervenir auprès de l'ENTE. Elle rappelle qu'elle est missionnée auprès des scolaires pour faire des interventions et sensibiliser les enseignants ainsi que les élèves.

M. LARIVIERE complète en indiquant que la communication avec les écoles se fait par l'intermédiaire des associations de pêche par l'APN.

M. LENGLET demande s'il existe une structure Stratégie Locale Gestion Risque Inondation sur l'arrondissement de Valenciennes.

Mme LIEVAL indique que cela existe et concerne la partie aval de la Sensée.

M. FLAMENGT indique que deux parcs interviennent sur le volet sensibilisation.

Mme VERBRUGGHE indique que la rareté de la ressource et le changement climatique peuvent être des sujets qui peuvent être fortement développés auprès des scolaires et du grand public. Elle mentionne qu'il faut faire passer l'information sur la rareté de la ressource.

M. BARBIER indique qu'il y aura très prochainement une zone RAMSAR sur le SAGE Escaut et souligne qu'il faudra le mettre à jour dans le document. Il souligne que concernant l'aspect éducation, il reste le parent pauvre. Il mentionne que les actions d'éducation ont du mal à être financées.

M. RAOULT approuve l'intérêt du travail qui est fait, mais souligne que cela est le cas type de certains SAGE qui sont tout petits avec une diversité de paysages et donc les difficultés qui en découlent mais également l'héritage de pollutions industriels sur ce territoire.

M. LENGLET rappelle que les SAGE sont les feuilles de route d'un territoire, d'un bassin versant. Il indique que le Président de l'association des SAGE de Bretagne va venir en janvier faire une présentation de manière à donner une impulsion nouvelle aux équipes.

M. VATIN indique que les interventions faites dans le Bassin Artois Picardie sont remarquables. Il remarque que la totalité du Bassin est couvert par des démarches de SAGE. Il indique que la relance et la mobilisation de l'ensemble des acteurs dans les SAGE est une priorité des assises de l'eau.

M. DUJARDIN rappelle que la Région a délibéré sur sa politique régionale de l'eau et aujourd'hui il y a une véritable feuille de route pour l'eau et les milieux humides. Il souligne que la Région va aider les SAGE à aller plus vite et plus loin.

M. LENGLET rappelle le courrier envoyé par Monsieur Flajolet à la Région, et le rapport du CESER des Hauts de France qui ont motivé les élus de la Région.

M. VATIN indique qu'il est important de savoir coordonner les différents acteurs du territoire.

M. PATRIS mentionne que l'air et l'eau se coordonnent sur le bassin afin de travailler ensemble.

« LE SAGE ESCAUT »

Reçoit un avis favorable de la Commission Permanente pour transmission au Comité de Bassin du 06 décembre 2019.

**avec une abstention de Monsieur TREDEZ,
moyennant recommandations à formuler pour :**



- 1 – Adapter la méthodologie et le calendrier pour définir plus rapidement des zones prioritaires en ANC pour l'atteinte du bon état des eaux,
- 2- Prendre en compte une cartographie prescriptive,
- 3- Souligner l'intérêt d'une réflexion en inter-SAGE

Ne participent pas au vote et au débat : :

FLAMENGT Georges
(membre CB + CPMNP), c.f. Président de la CLE du SAGE Escaut

PATRIS Jacques,
(membre CB), c.f. Administrateur Syndicat SYMEA

5 – PRIORISATION DES ACTIONS DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LES COURS D'EAU CLASSÉS EN LISTE 2 DU BASSIN ARTOIS PICARDIE

M. PREVOST en référence au point n°5 du dossier de séance, fait la présentation des priorisation des actions de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 du bassin Artois Picardie.

M. LENGLET ajoute qu'il s'agit de la même démarche que celle engagée pour la gestion quantitative.

Remarques et débats :

M. PARENTY demande si l'élaboration des conventions peut se faire afin d'établir les documents comptables pour éviter les déséquilibres.

Mme VALLEE mentionne qu'il s'agit de dossiers instruits par la Commission Permanente des Interventions de Novembre, le délai d'édition de la convention pour effectuer les paiements en 2019 sera trop court.

M. VALIN précise que les engagements de la commission des interventions de novembre sont des autorisations d'engagement. Il précise que les conventions doivent être envoyées en 2019.

La commission est favorable à l'unanimité aux éléments évoqués dans ce point de présentation de priorisation d'actions.

POINT D'INFORMATION

6 – ETUDE « ANALYSE DE LA VULNERABILITÉ ET GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN ARTOIS PICARDIE »

M. PREVOST et Mme VALLEE en référence au point n°6 du dossier de séance, font la présentation de l'étude d'analyse de la vulnérabilité et gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin Artois Picardie.

Remarques et débats :

M. LENGLET fait part des remarques de Monsieur **MARIETTE** (en annexe du Procès-Verbal). Il rappelle également que le groupe de travail avait évoqué l'installation d'une concertation afin de définir des actions à mener dans les années à venir sur les territoires.

M. PARENTY s'interroge quant à une cohérence entre les arrêtés sécheresse à l'échelle du département et les SAGE qui sont sur deux départements

M. RAOULT demande à ce que les agents de l'Agence soient très vigilants sur la façon dont l'étude va être faite par Suez partie prenante dans la répartition de la ressource en eau.

M. MERCIER représentant Monsieur **RINGOT** mentionne que celui-ci a rédigé un courrier à destination des préfets coordonnateurs de bassin afin d'alerter sur les incohérences des arrêtés sécheresse.

M. RAOULT confirme qu'il est parfois compliqué pour un syndicat d'être à la fois sur le Nord et le Pas de Calais avec des arrêtés sécheresse différents.

M. VATIN souligne que ce sujet est très suivi au niveau national, des consignes ont été données au Préfet de Région afin d'analyser en Comité Administratif Régional comment coordonner les arrêtés.

M. DETOURNAY rappelle l'importance de cette étude et souligne également l'importance de la prise en compte des prélèvements afin de bien gérer la ressource.

M. PARENTY demande si en interne, il n'est pas possible de réaliser cette étude.

M. BARBIER rappelle que l'eau de surface et l'eau souterraine sont liées, qu'il ne faut pas oublier cela dans cette étude. Il indique que dans l'optimisation de l'usage de la ressource en eau il ne faut pas mettre de côté le milieu de vie.

M. LENGLET remercie les membres de la Commission et clôt la séance à 16h00.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION**

Bernard LENGLET

**LE DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE**

Thierry VATIN

ANNEXE

1
1
1

M Michel MARIETTE

Vice président fédération d'associations ADELFA Dunkerque

affiliée à la fédération FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT Hauts de France Lille et Amiens

à Monsieur le Président de la C P M N A P

C P M N A P Artois Picardie : séance du 22 11 2019

Monsieur le Président

point n°2

le SDAGE doit être également compatible avec les objectifs et dispositions du Document Stratégique de Façade de la façade Manche Est- mer du Nord (article L 219-4 du Code de l'environnement)

les indicateurs de suivi en rapport avec l'enjeu D relatif au milieu marin dont l'état est en grande partie dépendant des apports continentaux doivent permettre d'évaluer le fonctionnement des nourriceries de juvéniles de poissons (Z C H) , très présentes sur les eaux côtières et estuariennes

point n° 5

à propos du projet d'avis sur le projet de SAGE Escaut : la recommandation visant à « initier une réflexion transfrontalière » laisserait à penser que rien n'a été mené jusqu'à présent (cf commission internationale)

étude : analyse de la vulnérabilité et gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin Artois Picardie .

J'espère que cette étude va prendre en compte les effets cumulés du changement climatique et de remontée du niveau de la mer selon différents scénarii d'une part et les besoins en eau nécessaires pour maintenir la navigation fluviale en période d'étiage très sévère à partir de 2028 (date de mise en service du Canal Seine Nord Europe) tout en assurant la possibilité d'assurer des transferts exceptionnels d'eau sur la Flandre (besoin pour cultures sous contrats (Bonduelle , Mac Cain , etc) , tamponnement de la salinité (éviter la remontée du front de salinité très préjudiciable aux cultures) , alimentation des industries) d'autre part

Le souhait des associations dunkerquoises :savoir à quelle échéance faudra t' il réactiver un projet de bassin de retenue des eaux pluviales en Flandre maritime (cf ancien projet du SIAERD réserve de Bellevue aux environs de Drincham)

on vient de vivre une période exceptionnelle : un épisode sévère de sécheresse avec des mesures de restriction de Monsieur le Préfet du Nord , suivi de précipitations continues significatives mais considérées comme peu efficaces (à cause du couvert végétal facilitant l'évaporation)

cordialement

MARIETTE Michel

ADELFA Dunkerque

FNE HAUTS DE FRANCE Lille et Amiens

CMF MEMNor Rouen